

Voirie - Programme de travaux confiés à l'entreprise pour 1997

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le budget primitif pour l'exercice 1997 voté par le Conseil Municipal en séance du 3 mars courant, alloue, pour les travaux de voirie confiés à l'entreprise, un crédit de 6 500 000 F dont :

- 2 000 000 F inscrits sur l'imputation 90.64.2315.91019.30300 pour les rues du centre-ville,

- 4 500 000 F inscrits sur l'imputation 90.64.2315.508.30300 pour les rues des autres quartiers.

En complément de ce financement, il y a lieu d'ajouter :

- d'une part, une subvention de l'Etat de 1 686 340 F accordée dans le cadre de la modernisation des voies réservées aux transports collectifs (voir délibérations du Conseil Municipal du 16 décembre 1996 et du 20 janvier 1997),

- et d'autre part, une participation de la SAFC de 1 000 000 F définie dans le cadre d'un PAE pour les aménagements des viabilités sur le chemin des Tilleroyes (voir délibération du Conseil Municipal du 22 avril 1996 et l'arrêté de lotir autorisé à la SAFC, n° LT 025 056 96 B 0001 du 9 août 1996).

Le crédit total affecté au programme 1997 des travaux de voirie confiés à l'entreprise s'élève donc à 9 186 340 F.

Travaux déjà engagés

Une première tranche de travaux liée à la mise en place du plan bus a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal le 20 janvier 1997.

Après étude plus détaillée, cette première tranche de travaux se décompose ainsi :

- création sur la promenade Granvelle d'une aire de retournement de bus, réorganisation du stationnement, éclairage public, mobilier, plantations))))	3 000 000 F
- réfection de la rue de la Préfecture sur toute sa longueur, reprise des trottoirs, réfection de chaussée, renouvellement du matériel de signalisation lumineuse à feux au carrefour avec la rue Mégevand))))	
- réfection complète de la rue Proudhon sur son tronçon compris entre la rue Gambetta et la rue de la République, son élargissement au carrefour avec l'avenue Cusenier, la construction de deux quais bus rue de la République de part et d'autre de la rue Proudhon - Equipement du carrefour Proudhon - République en signalisation lumineuse avec feux		1 350 000 F
- réaménagement du carrefour tête de pont Canot, côté quai Veil Picard, compris signalisation lumineuse à feux et éclairage public		<u>650 000 F</u> 5 000 000 F

Travaux à engager

La deuxième tranche de travaux prévoit :

- Poursuite des aménagements liés à la mise en place du plan bus :

* création d'un couloir bus rue Goudimel, place du Marché et rue des Boucheries, compris signalisation et toutes fournitures	600 000 F
* modification de l'avenue du 8 Mai et du carrefour Saint-Jacques, compris signalisation et toutes fournitures	600 000 F

- Travaux d'infrastructure dans les rues d'autres quartiers que le centre-ville :

- aménagement du carrefour Lanchy - Chaillot - Trémolières, des passages piétons, y compris renouvellement éclairage public et signalisation lumineuse	650 000 F
- restructuration complète du chemin des Tilleroyes dans son tronçon compris entre la rue J.A. Thouret et le chemin de la Chaille, création d'un cheminement piétons et d'un parking pour accéder à l'école Jean Boichard, renouvellement de l'éclairage public	2 000 000 F
- chemin des Grands Bas, mise à l'alignement de la propriété du n° 39	150 000 F
- chemin piétons rue Emile Picard prolongée, mise à l'alignement des propriétés riveraines	150 000 F
- factures diverses imprévues	<u>36 340 F</u>
Total	4 186 340 F
Total général	9 186 340 F

Travaux en attente

En fonction du résultat des appels d'offres et des possibilités financières :

Rue Lanchy (1^{ère} tranche)

- Restructuration complète de la rue Lanchy, dans son tronçon compris entre le carrefour et la rue Bavoux. Aménagements de sécurité au droit de l'école, renouvellement de l'éclairage public	750 000 F
---	-----------

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de voirie 1997 confié à l'entreprise,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés ou factures à intervenir,
- autoriser M. le Maire à signer le ou (les) ordre(s) de service, la ou (les) décision(s) de poursuivre ou le ou (les) avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète de travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- inscrire en recettes et dépenses :

* 1 686 340 F versés par l'Etat en recettes sur l'imputation 90.64.1321.91019. 30300 et réaffectés en dépenses sur l'imputation 90.64.2315.91019.30300,

* 1 000 000 F versés par SAFC en recettes sur l'imputation 90.64.1328.90508. 30300 et réaffectés en dépenses sur l'imputation 90.64.2315.508.30300.

M. BONNET : Je voudrais simplement confirmer comme lors du précédent Conseil et en cohérence avec notre vote du Conseil de décembre que nous ne votons pas ce qui, dans ces travaux, est en rapport avec le nouveau plan bus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie - Réseaux, le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité, à l'exception des travaux concernant le plan bus où il s'est prononcé à l'unanimité moins 9 abstentions.

Récépissé préfectoral du 17 avril 1997.